
AVIS

8 décembre 2022

**PLAN NORMANDIE SOLAIRE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE
PHOTOVOLTAIQUE EN NORMANDIE ET
NOUVEAUX DISPOSITIFS EN FAVEUR DE
L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS
PHOTOVOLTAIQUES EXEMPLAIRES EN
AUTOCONSOMMATION**

Rapporteur : M. Régis CHOPIN

Résultat du vote :95 POUR

1 ABSTENTION



Le plan Normandie Solaire pour le développement de l'énergie photovoltaïque en Normandie se structure en 4 axes d'interventions : structuration de la filière photovoltaïque, élargissement du solarisable, accompagnement à l'émergence et structuration des projets, et aide à l'investissement.

Le CESER approuve la volonté régionale de développer l'énergie solaire en Normandie, et notamment d'équiper les bâtiments agricoles en panneaux solaires afin de les accompagner dans la transition énergétique. Toutefois, il réitère ses interrogations quant à une nécessaire réflexion sur la structuration d'une filière de construction normande de panneaux et sur l'origine des panneaux installés en Normandie.

Le CESER souligne favorablement l'ambition de la Région de prioriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les endroits délaissés comme les friches industrielles. Il alerte néanmoins sur la nécessaire étude du potentiel en termes de biodiversité des sites, y compris délaissés, pour installer des panneaux solaires photovoltaïques.

Au sujet de l'agrivoltaïsme, reposant sur la synergie entre production agricole et production photovoltaïque sur une même parcelle, le CESER note la volonté de la Région de ne pas freiner son développement. Il attire néanmoins son attention sur le besoin d'être prudent quant à son développement, notamment face aux risques de pénuries de fonciers disponibles pour des activités commerciales suite à l'installation de tels dispositifs. Le CESER appelle à un véritable maintien de la production agricole en cas d'installation de projets d'agrivoltaïsme.

En conclusion, le CESER donne un avis favorable au plan Normandie Solaire.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Hervé FLEURY

Par accord entre la Coop de France Normandie et l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie (AREA)

Je voudrais revenir sur la volonté de la Région de pousser les gens à l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque. Je mets en garde car dans ce domaine, plus de la moitié des sociétés qui proposent ce genre de choses sont hors-la-loi. C'est un mirage si vous pensez économiser de l'argent. J'aurais aimé qu'on mette un bémol à la promotion de la Région pour l'autoconsommation.

Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre de Personnalité Qualifiée au titre de l'environnement

La priorité est inscrite au SRADDET : on peut avoir énormément de surface sur les toitures, les parkings, les friches industrielles, etc. La Région Normandie pourrait faire comme l'Ile-de-France, c'est-à-dire mandater une startup qui relève, à l'aide de drones, les toitures qui peuvent être solarisées, les parkings ; et au vu de toutes les surfaces, on n'a pas besoin d'aller chercher ailleurs. De même, les hangars logistiques disposent d'un potentiel photovoltaïque important. Valorisons l'existant et évitons de détruire les espaces naturels ou agricoles.

Autre problème : il faut un contrôle des sociétés qui installent les panneaux, ou les voiles. C'est peut-être à la Région, avec les services de l'État, de s'assurer des contrôles pour avoir des sociétés fiables.

Déclaration de M. André BERNE

Au titre de France Nature Environnement Normandie

Je pense que la production photovoltaïque est compatible avec d'autres activités. A Conches, on peut remonter les panneaux sur les toits des bâtiments qui seraient construits. Le photovoltaïque est une solution intéressante, peut-être moins problématique que l'éolien pour le paysage et moins dangereux que le nucléaire.

Je voulais rappeler que le gouvernement a prévu une loi sur l'accélération du renouvelable, et le Conseil des Ministres européen prévoit un règlement sur le sujet, qui sera donc directement applicable dans le droit français.

Déclaration de M. Hugues SANSON

Au titre du groupe CGT de Normandie

Je suis d'accord avec la nécessité de faire une cartographie des zones solarisables. Je suis plus circonspect sur la notion d'autoconsommation. Pourquoi l'autoconsommation ? Il est nécessaire de partager la production via le réseau, car tout le monde ne peut pas produire sa propre énergie, notamment les entreprises ou les artisans.

D'autre part, le réseau est vieillissant et n'est pas en capacité d'absorber toute l'énergie produite. Nous voterons malgré tout l'avis.

Déclaration de M. Guillaume DARTOIS

Au titre de l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie (U2P)

Tous les locaux de plus de 1 000 m² devront faire une économie de 40 % de l'énergie. Certains locaux pourront le faire, d'autres non. La solution sera donc les panneaux photovoltaïques. Pour les TPE comme les PME, il faudra que la Région aide à financer les panneaux.